



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENTS RCA21 22005 ET RCA21 22006

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 9 août 2021, les règlements suivants :

**RCA21 22005 : RÈGLEMENT SUR LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL
CONSTITUÉES EN VERTU DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL,
MÉTROPOLE DU QUÉBEC, À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT
DU SUD-OUEST**

**RCA21 22006 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE
FINANCIER 2021) (RCA20 22013)**

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés à l'adresse suivante:
<http://ville.montreal.qc.ca/reglements>

Fait à Montréal, le 16 août 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire